

À Chevilly-Larue, le 29 novembre 2025

Madame la Présidente
Commission Nationale de
l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75 334 PARIS CEDEX 07

Objet : Demande de réforme des pratiques de la CNIL

Madame la Présidente,

Suite à notre précédente lettre ouverte appelant à une profonde refonte de votre institution, chose que vous aviez refusée, nous vous contactons ce jour pour vous présenter le triste constat généré par votre inaction.

Depuis maintenant deux ans, il ne se passe plus une journée sans que nos données à caractère personnel ne finissent éparpillées aux quatre vents, victimes de fuites de données massives causées par la non sécurisation chronique, massive et systémique de la très grande majorité des systèmes d'information.

Ce défaut de sécurisation, votre Commission en est responsable en très grande partie, refusant depuis 2016 d'entrer en voie de condamnation sinon à de trop rares occasions relevant plus d'une excuse infondée de la part de vos services pour se justifier de quand même parfois émettre des amendes administratives.

Comme constaté encore une fois dans votre récent rapport sur la cybercriminalité¹, l'auto-régulation des entreprises est totalement dysfonctionnelle et les fuites massives (plus de 150 référencées²) s'enchaînent faute de la moindre sécurisation, avec des conséquences de plus en plus dramatiques (phishing indétectable, escroquerie, cambriolage, usurpation d'identité, fraude bancaire, enlèvement en pleine rue...).

Nous appelons une nouvelle fois votre Commission à se ressaisir et à entrer en voie de condamnation par des amendes administratives dissuasives suite à des contrôles d'envergure.

Ceci afin d'enfin contraindre les entreprises à investir les 60% d'investissements manquants pour assurer un niveau décent de sécurité, manque parfaitement identifié dans le rapport cité précédemment de votre Commission.

¹<https://www.cnil.fr/fr/cybercriminalite-risques-et-consequences-pour-les-donnees-personnelles>

²<https://bonjourlafuite.eu.org/>

Il ne sera attendu aucune amélioration de la protection de nos données en l'absence de telles amendes, les responsables de traitement conservant toujours un intérêt financier à ne pas respecter la législation en n'investissant pas dans leurs infrastructures techniques, puisqu'ils savent ne risquer en pratique strictement aucune amende de votre part.

Nous signalons aussi une nouvelle fois à vos services qu'au travers de plusieurs centaines de demandes d'accès réalisées par des Personnes Concernées en lien avec notre association, nous avons de manière tout aussi systématique constaté une absence totale de cloisonnement ou archivage des données, empirant encore la situation en cas de compromission.

Dans chaque cas, des données datées parfois de plusieurs dizaines d'années se retrouvent concernées par des fuites de données alors que ces données auraient dû être archivées depuis bien longtemps, voire tout simplement supprimées.

Nous avons déjà saisi votre Commission de ce problème au travers de dizaines voire de centaines de plaintes, sans constater aucune action de la part de vos services. Ces derniers mettent parfois huit ans pour simplement accuser réception de nos plaintes et les clôturer sèchement sans aucune action correctrice et encore moins efficace.

Les réactions de votre Commission se font attendre, en particulier en terme de sanction, laissant une nouvelle fois les Personnes Concernées que nous sommes sans solution ni moyen de protection.

Votre Commission est en grande partie directement responsable de ces fuites de données, de par son inaction chronique et l'absence de poursuite de manquements pourtant évidents que nous remontons presque quotidiennement à votre Commission.

Concernant la communication à destination du grand public réalisée par votre Commission, nous vous demandons aussi de bien vouloir cesser de vous moquer des Personnes Concernées, que votre Commission est pourtant supposée défendre.

En effet, comme déjà remonté à votre Secrétaire Général Adjoint, chaque communication de votre Commission à notre destination s'avère en réalité d'une violence sans nom à notre rencontre.

Nous n'apprécions par exemple pas d'être réduit à une simple « *occasion manquée* » ou autre « *opportunité* » (journée RGPD, 04 décembre 2024³).

Nous n'apprécions pas plus, pour utiliser des applications de rencontre⁴, de recevoir des conseils totalement incompatibles avec la finalité d'une telle application (anonymat, non divulgation des centres d'intérêt...) ou d'autres démontrées comme totalement inefficaces (lecture attentive des CGU, demande d'accès, vérification des permissions des application mobile...).

Votre Commission a en effet déjà été saisie de centaines de plaintes démontrant l'inefficacité totale de ce type de conseil et l'illégalité récurrente des responsables de traitement en la matière. Mais vos services se refusent éternellement à la moindre sanction.

³<https://www.cnil.fr/fr/journee-rgpd-le-mercredi-4-decembre-2024-montpellier>

⁴<https://www.cnil.fr/fr/sites-et-applications-de-rencontres-comment-protger-votre-intimite>

De même, toujours dans le rapport sur la cybermalveillance, les propos de votre Commission sont choquants quand nous apprenons que faute de la moindre action de votre service, qui avaient pourtant la responsabilité de veiller à la sécurité de nos données en imposant aux entreprises de respecter la législation en vigueur, nous devrions dorénavant nous protéger nous-même par des services de cyberassurances.

À quel titre devrions-nous payer pour compenser les dysfonctionnements massifs de votre Commission conduisant aujourd'hui à voir l'intégralité de nos données à caractère personnel mis en danger faute de la moindre conformité à la réglementation dont votre Commission est en charge du respect ?

Nous ne devrions pas avoir à recevoir de conseils de la part de votre Commission pour atténuer les risques et les effets des fuites de données : elle aurait déjà dû agir depuis longtemps pour mettre fin à la défaillance massive des responsables de traitement et de telles fuites n'auraient jamais dû se produire.

Le simple fait que nous soyons contraints aujourd'hui à de telles pratiques dignes d'un roman d'espionnage pour tout geste banal du quotidien démontre la défaillance totale de votre Commission.

Nous appelons donc à nouveau à ce que votre Commission réagisse et opère une profonde refonte de ses procédures, visant à permettre à vos services de remplir leur mission essentielle depuis 1978 : garantir un haut niveau de protection des droits des Personnes Concernées.

En espérant recevoir cette fois une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Pour l'Association
et les Personnes Concernées